

Formulaire d'Inscription



VOTRE ENFANT

Nom de l'enfant : Prénom :

Né(é) le :

Sexe : M F

Date du séjour choisi : Du au

Votre enfant est-il déjà venu au Domaine Equestre de Chevillon ? OUI NON

Comment avez-vous connu le centre ?

Activité : PONEY CHEVAL

Niveau Equestre :

Débutant Galop 4

Galop 1 Galop 5

Galop 2 Galop 6

Galop 3 Galop 7

Poney d'Or Poney d'Argent

Poney de Bronze

PARENTS

Nom du responsable légal :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. travail :

Tél. portable : Fax :

Personne à contacter en cas d'absence des parents :

Email du responsable légal :

VOYAGE

Mode de transport :

- Aller :

- Retour :

REGLEMENT

(Voir conditions générales de vente)

Utilisation des bons de vacances de la Caisse d'Allocations Familiales ou Chèques Vacances : Oui Non

Si oui, montant : La déduction des bons CAF peut faire l'objet d'un réajustement en fonction du remboursement effectif de votre Caisse d'Allocations familiales. Il est conseillé de vous assurer au préalable du montant exact pris en compte par votre caisse.

L'inscription sera enregistrée définitivement lorsque nous serons en possession du dossier complet :

- fiche d'inscription dûment remplie

- fiche sanitaire de liaison remplie et signée (téléchargeable sur notre site Internet)

- photocopie de l'attestation de droits sécurité sociale

- règlement de 150€ à titre d'arrhes, par enfant et par séjour.

.Le solde est à régler un mois avant le début du séjour. La totalité du montant du séjour est à régler immédiatement pour toutes inscriptions à moins d'un mois du premier jour pour toutes inscriptions à moins d'un mois du début du séjour, la totalité du séjour est à régler

À défaut de paiement à l'échéance et en application de la loi n°92-1442 du 31 décembre 1992 modifiée, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par l'application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

Domaine Equestre de Chevillon
Tel: 03 86 73 50 20 Fax: 03 86 73 50 21

contact@chevillon.eu

www.chevillon.eu



Conditions Générales de Vente

Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales.

Inscriptions

L'inscription ne sera effective que lorsque nous serons en possession du dossier complet :

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire de liaison remplie et signée (téléchargeable sur notre site Internet)
- Photocopie de l'attestation de droits de sécurité sociale
- Règlement de 150 d'arrhes, par enfant et par séjour.

Conditions d'annulation

- Plus de 3 mois avant le départ : 15% du coût total du séjour restent acquis au Domaine Equestre de Chevillon
- Entre 3 mois et 30 jours avant le départ : 30% du coût total du séjour restent acquis au Domaine Equestre de Chevillon
- Entre 21 et 30 jours : 50% du coût total du séjour restent acquis au Domaine Equestre de Chevillon
- Entre 8 et 20 jours avant le départ: 75% du coût total du séjour restent acquis au Domaine Equestre de Chevillon
- Moins de 7 jours et en cours de séjour : 100% du coût total du séjour restent acquis au Domaine Equestre de Chevillon

Le Domaine Equestre de Chevillon ne propose pas d'assurance interruption séjour. Le Domaine Equestre de Chevillon se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure. En aucun cas ces annulations ne pourront donner lieu à un versement de dommages et intérêts.

Attestation de séjour

Une attestation de séjour ou facture sera délivrée aux familles sur simple demande après la fin du séjour de l'enfant.

Droit à l'image

Le Domaine Equestre de Chevillon se réserve le droit d'utiliser l'image de votre enfant sur support photographique ou informatique pour sa présentation et son illustration exclusivement, sauf avis contraire de l'enfant, de ses parents ou du représentant légal. Dans ce cas, nous en informons par courrier dès l'inscription.

Tarifs et conditions de paiement

Le solde est à régler un mois avant le début du séjour. Les Bons et chèques vacances sont acceptés. À défaut de paiement à l'échéance et en application de la loi n°92-1442 du 31 décembre 1992 modifiée, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par l'application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

Responsabilité civile / Assurances

Le Domaine Equestre de Chevillon a souscrit une Assurance auprès de GROUPAMA ASSURANCES qui couvre la responsabilité civile. Cette assurance vient en complément de vos propres assurances mais ne prend pas en charge le rapatriement des enfants.

Frais Médicaux

Les frais médicaux sont avancés par le Domaine Equestre de Chevillon. A la fin du séjour, les parents devront régler la facture du montant des frais et se verront remettre les différents documents (feuilles de maladies, ordonnances...)

Rapatriement disciplinaire

Tout comportement de nature à porter atteinte à l'intégrité physique et morale des autres participants ou le non-respect des règles de vies et de sécurité établies par le centre donnera lieu à un rapatriement immédiat à la charge des parents, le prix total du séjour restant dû au Domaine Equestre de Chevillon. Conformément à la réglementation Jeunesse et Sports, il est strictement interdit de fumer sur le centre.